



BAREME D'HONORAIRES – TTC (TVA 20%) **AU 12 JUILLET 2018**

Transactions

Honoraires TTC

Les honoraires sont à la charge du vendeur.

De 0 € à 50 000 €	5000 € TTC
De 50 001 € à 120 000 €	11 % TTC
De 120 001 € à 170 000 €	10 % TTC
De 170 001 € à 220 000 €	9 % TTC
De 220 001 € à 300 000 €	8 % TTC
Au-delà de 300 001 €.....	7 % TTC
Garage/Parking	Forfait de 2500 € TTC

Une remise de 10% est consentie sur les honoraires de transaction de base (cf. Tableau ci-dessus). Cette remise est applicable à la prise d'un Mandat de vente « Exclusif » pour tout les anciens clients avec lequel nous avons concrétisé une vente

Locations

Honoraires TTC

Selon l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989, modifié par la "Loi ALLUR" du 24 mars 2014

(...) Le montant de toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 loi 89 - Décret n°2014-890 du 1er août 2014)

Rédaction du bail, constitution du dossier	8 € TTC/ m ²
Etat des lieux	3€ TTC/m ²